

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT DE LA
GUADELOUPE****EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE LAMENTIN*****NOMBRE DE MEMBRES***

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	24

Séance du 23 octobre 2019

L'an deux mille dix neuf et le mercredi vingt trois octobre à dix-huit heures vingt-deux le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE maire ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Yvon COMBES ; Mme Christiane TREIL ALBON ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Manuela PETRO-METONY ; adjoints au maire.

Mme Franceline YEPONDE ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M. Arthur MARICEL ; Mme Marie-Line JACQUET ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Lucette SAHAI; Mme Marianne BOURRIQUIS; M. José CANEVY ; Mme Nadège PERMAL ; Mme Anick ARNASSALOM ; M. Saturnin FRANCILLONE ; M. Richard PROMENEUR ; M. Nicole VEREPLA Conseillers Municipaux.

Représentés :

M. Jean-Louis SAINCILY par Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET
Mme Raphaëlle DAGONIA par Mme Nadège PERMAL

Absents :

M. Bruno FELICIAN ; M. Rodrigue MOULIN; M. Pierre ALBINA ; Mme Nadia MECHARLES; M. José TORIBIO ; Mme Sylvie DAGONIA; Mme Franceline LAPIN – BEGARIN ; Mme Caroline PARIZE ; M. Florent TREIL

Date de la convocation**10 octobre 2019*****Date d'affichage de la délibération***

VOTE :

**Adoptée par 23 voix pour 1
abstention****DELIBERATION N° 2019/10/63****AFFECTATION DU FOND D'AIDE AUX COMMUNES (FAC) 2019**

Par courrier en date du 22 août 2019, la commission du Conseil départemental a alloué à la commune de Lamentin, au titre du Fond d'Aide aux Communes (FAC) 2019, une subvention de 230 000€.

Le maire propose au conseil municipal d'affecter cette somme aux opérations suivantes :

Opérations	Montants
Aménagement d'un Parc urbain au Parc de la Verdure	98 160€
Réhabilitation du Palais de Justice ALI TUR	131 840€

Le conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

Considérant la nécessité d'affecter cette subvention à des opérations précises pour pouvoir y prétendre,

Considérant l'opportunité que représente cette subvention pour l'aboutissement des projets d'investissement de la commune

DECIDE

ARTICLE 1 : D'affecter le Fond d'Aide au Communes 2019 aux opérations suivantes :

Opérations	Montants
Aménagement d'un Parc urbain au Parc de la Verdure	98 160€
Réhabilitation du Palais de Justice Ali Tur	131 840€

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée par 23 voix pour 1 abstention

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE